Nations Unies S/2011/802



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 janvier 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 décembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous informer des activités menées par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) dont le mandat s'achève le 31 décembre 2011. Depuis sa création le 15 avril 1995, l'UNPOS m'a aidé à faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation en Somalie. Il a suivi la situation de près et a présenté des exposés et des rapports périodiques au Conseil de sécurité.

Dans sa résolution 2010 (2011), le Conseil de sécurité m'a prié, par l'intermédiaire de mon Représentant spécial pour la Somalie et de l'UNPOS, de redoubler d'efforts pour assurer efficacement la coordination et dégager une approche intégrée de l'exécution de toutes les activités du système des Nations Unies en Somalie, pour offrir mes bons offices et un appui politique aux efforts visant à instaurer durablement la paix et la stabilité en Somalie et pour mobiliser des ressources et le soutien de la communauté internationale en vue du relèvement immédiat et du développement économique à long terme de la Somalie.

Dans la même résolution, le Conseil a demandé instamment l'établissement d'une présence renforcée des organismes des Nations Unies en Somalie, en particulier à Mogadiscio, compte tenu de l'état de sécurité. Il m'a également prié de continuer d'aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre en place les institutions de sécurité de la transition et m'a demandé de nouveau de renforcer les composantes protection de l'enfance et des femmes de l'UNPOS.

Dans sa résolution 1976 (2011), le Conseil de sécurité a souligné que les efforts de lutte contre la piraterie devaient être coordonnés de manière effective et, à cet égard, m'a prié de renforcer l'UNPOS en tant qu'organe de coordination des Nations Unies en matière de lutte contre la piraterie, y compris le Processus de Kampala.

Pendant l'exercice 2012-2013, l'UNPOS continuera, entre autres, à s'acquitter des tâches suivantes :

a) Faciliter le renforcement des institutions fédérales de transition en Somalie;

b) Orienter les efforts de la communauté internationale en vue d'aide le Gouvernement fédéral de transition à restaurer les institutions de sécurité en Somalie;

11-65705 (F) 040112 050112





c) Coordonner l'appui des organismes des Nations Unies au peuple somalien sur les plans politique, électoral et humanitaire et sur ceux de la sécurité, des droits de l'homme, de la relève et du développement;

d) Coordonner l'action menée dans le pays par les organismes des Nations Unies et la communauté internationale afin de lutter contre la piraterie;

e) Aider les autorités régionales du Puntland et du Somaliland à maintenir la stabilité relative qui règne dans ces deux régions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon